FRDR541b - Le Fornant

15/01/21

Type de masse d'eau	ESU			
Code masse d'eau	FRDR541b			
Nom masse d'eau	Le Fornant			
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	06830199 + FORNANT À MUSIÈGES 1 Indiquer P90 retenu : 22,9			
Nombre de communes proposées au classement V1	9			
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	Chaumont Chavannaz Contamine-Sarzin Jonzier-Épagny Marlioz Minzier Musièges Savigny Vers			
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : ☑)	 □ Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée ☑ Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : station d'épuration domestique □ Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible ☑ Autre : P90 <18 mg/l si on prend les données depuis 2016 			
Communes dont le retrait du classement est proposé	Chaumont Chavannaz Contamine-Sarzin Jonzier-Épagny Marlioz Minzier Musièges Savigny Vers			
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	 Agricole La commune de Chavannaz : possède 10,38 % de sa surface totale dans le BV, pourcentage très légèrement au-dessus du % limite de 10 %. Mais la commune possède moins de 1,3 % de la surface déclarée au RPG entre 2015 et 2020 dans le périmètre du BV de l'Aire. A ce titre, il convient d'exclure la commune de Chavannaz. La commune de Vers: possède 10,58 % de sa surface totale dans le BV, pourcentage également très légèrement au-dessus du % limite de 10 %. Mais la commune possède moins de 3,01 % de la surface déclarée au RPG entre 2015 et 2020 dans le périmètre du BV de l'Aire. De même, la commune de Vers est à exclure. Le pourcentage de surface en prairies permanentes et landes au sein du BV est très important pour certaines communes. Ce pourcentage est encore plus important si l'on y ajoute les prairies temporaires : 			

			Surfaces dé	Surfaces déclarées au RPG en PP + estives et land		landes dans le pé	ides dans le périmètre du BV	
		2020	2019	2018	2017	2016	2015	
Chau	mont	49,74 %	42,54 %	44,60 %	43,02 %	40,10 %	37,69 %	
Chav	annaz	73,61 %	69,21 %	69,21 %	59,77 %	59,69 %	83,33 %	
Cont	amine-Sarzin	57,10 %	46,21 %	42,75 %	41,78 %	43,02 %	42,37 %	
Jonz	ier-Épagny	58,78 %	54,24 %	53,69 %	44,20 %	44,22 %	45,43 %	
Marli	0Z	64,04 %	60,99 %	59,75 %	44,03 %	40,35 %	40,78 %	
Minz	ier	49,73 %	47,42 %	47,64 %	40,44 %	39,10 %		
Musi	èges	85,51 %	81,52 %	79,29 %	61,12 %	54,83 %	33,33 %	
Savi	gny	60,25 %	59,89 %	61,23 %	49,50 %	49,86 %	49,05 %	
Vers		71,54 %	60,88 %	68,60 %	64,82 %	66,49 %	66,67 %	

Surfaces déclarées au RPG en PP + estives et landes + PT dans le périmètre du BV

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Chaumont	55,72 %	60,19 %	57,90 %	64,05 %	67,46 %	66,04 %
Chavannaz	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Contamine-Sarzin	68,18 %	68,71 %	68,91 %	74,19 %	73,59 %	64,41 %
Jonzier-Épagny	73,91 %	72,70 %	72,15 %	66,91 %	67,31 %	67,81 %
Marlioz	70,09 %	72,37 %	73,14 %	77,30 %	77,23 %	75,73 %
Minzier	65,72 %	57,05 %	59,05 %	62,67 %	66,57 %	
Musièges	85,51 %	82,94 %	99,83 %	100,00 %	100,00 %	83,33 %
Savigny	73,49 %	73,70 %	78,98 %	75,68 %	74,00 %	74,52 %
Vers	83,99 %	84,13 %	87,49 %	75,61 %	77,44 %	76,92 %

La Commune de Chavannaz possède même 100 % de prairies, temporaires ou permanentes, ce qui témoigne de pratiques très peu intensives. Ce territoire présente donc une couverture permanente des sols.

 Par ailleurs, sur l'ensemble du bassin versant, le chargement animal est faible : 0,62 UGB/ha. Ce qui, conjugué à la présence de prairie, lui confère un caractère extensif.

Analyse de données :

Entre janvier 2016 et septembre 2020, seul 5 % dépassent les seuils (3 sur 57 prélèvements).

Les 3 dépassements sont fin 2018 et juin 2019. La sécheresse exceptionnelle de 2018 dans le département explique les apports importants en NO3- aux premières pluies fin 2018.

autre pollution

Sur le bassin versant, 4 stations filtres plantés de roseaux :

STEP		Capacité	Charge maximale	Point de rejet		
			actuelle			
	Chaumont	700 EH	250 EH	Fornant		
	Minzier	1 000EH	500 EH	Fornant		
	Jonzier-Épagny	800 EH	500 EH	Léchire		
	Savigny	800 EH	500 EH	Orgèers		

Les points de rejet sont à l'amont du point de mesure du réseau nitrate.

Les eaux du Fornant sont chargées avec des concentrations importantes en orthophosphates et nitrates.

Analyse fédération de pêche : la qualité du cours d'eau semble se dégrader à partir du point de rejet de la STEP de Savigny. Il apparaît sur ce bassin versant que les pollutions chroniques liées aux rejets des 2 STEP amont (des pollutions plus ponctuelles sont également relevées, notamment au niveau de la STEP de Jonzier-Épagny, en aval duquel des mortalités piscicoles ont été constatées en avril 2017 et 2020), ainsi que la faible capacité de dilution des effluents liée aux problèmes de débits du Fornant, soient principalement à l'origine des altérations constatées.

Entre 2015 et 2018 la population a augmenté de 9,3 %. L'assainissement non collectif représente 17 % du bassin versant et il a fortement diminué (-60 %).

Ces éléments nous amènent à exclure ce secteur du classement.

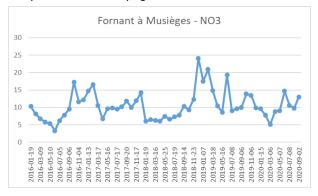
Synthèse retenue par la DREAL de bassin

Le bassin versant du Fornant est proposé au classement au regard de la valeur du P90 (22,9 mg/l) dépassant le seuil de 18 mg/l.

Il est rappelé que le code de l'environnement (art. R211-77) prévoit le classement des masses d'eau en prenant en compte la qualité du milieu uniquement et non en fonction de l'occupation des sols.

L'analyse des données disponibles montre un nombre assez faible de dépassements, tous concentrés durant la 7ème campagne. Au total, 3 dépassements sur 57 mesures sont constatés :

- 3 dépassements sur 12 analyses pendant la 7ème campagne, dont 2 en période hivernale (décembre et février) et une en juin. La teneur maximum est de 24,1 mg/l.
- Aucun dépassement sur les chroniques de données disponibles depuis 2016, ni après la 7ème campagne.



L'analyse des nutriments sur cette masse d'eau montre des dépassements ponctuels en paramètres phosphorés, davantage marqués sur la station de Chaumont, située quelques kilomètres en amont du point de suivi. Aucun dépassement sur d'autres paramètres azotés n'est constaté, ce qui ne traduit pas de problématiques d'assainissement régulières ou prégnante.

Cependant, quatre stations d'épuration à filtres plantés de roseaux sont présentes sur le bassin versant de cette masse d'eau avec un abattement plus faible en hiver qu'en été, pour ce genre de station d'épuration des eaux usées.

Par ailleurs, des pollutions liées à l'une de ces quatre stations (Jonzier-Epagny) sont signalées par la fédération de pêche.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la demande de non-classement de la masse d'eau FRDR541b – *Le Fornant* est retenue. En effet, les dépassements constatés apparaissent comme des phénomènes ponctuels, avec une influence probable des stations d'épuration.